

Préambule :

En octobre 2017, le Conseil d'État (CE) a déposé les projets de loi (PL) concernant la CPEG et la LTrait, malgré l'opposition du Cartel. Ces PL modifient l'ensemble de la politique salariale, les principes de transparence au sein des services publics et les prestations de rentes. Ces bouleversements ont été décidés unilatéralement. Le Cartel a demandé le retrait de ces PL et sollicité des négociations sérieuses à l'écoute de ses propositions.

Ces PL affectent l'ensemble des conditions de travail auxquelles s'ajoutent les effets du projet de budget 2019 (PB19) et du plan financier quadriennal 2019-2022 (PFQ 19-22). Même si l'annonce faite par le CE de remettre l'annuité au PB19 et d'enlever la mesure d'engagement moins deux classes (totalement contre-productive) est à saluer, ce dernier va chercher entre 80 et 100 millions d'économies dans les poches des fonctionnaires avec la non indexation des salaires, affectant ceux-ci et le pouvoir d'achat des employé-e-s de l'État de manière forte et durable. Pour rappel, l'annuité réintroduite dans le PB19 doit encore être votée - et acceptée ! - par le Grand-Conseil, ce qui n'est pas encore fait. Quant à la mesure d'engagement moins deux classes, elle altérerait fortement les engagements et la mobilité à l'État, raison première de son abandon par le CE. Le personnel ne doit pas être dupe !

Dans ce contexte, la mobilisation du personnel devient incontournable. Elle fut historique en automne 2015 avec des résultats visibles. Des milliers d'employé-e-s sont descendu-e-s dans la rue et ont participé à sept jours de grève pour défendre le service public, avec des résultats réels. En effet, les mesures dites « structurelles » d'augmentation du temps de travail, de gel des embauches et de facilitation des licenciements, ont été de facto abandonnées. Le projet de loi « Personal Stop », contre lequel plus de 20'000 signatures référendaires ont été récoltées avec 18 jours d'anticipation sur le délai légal, a été mis en échec. Ce fut une belle victoire syndicale.

Il faut donc, à nouveau, que le personnel s'oppose avec la plus grande vigueur à ces attaques qui signifient la fin de l'égalité de traitement, la fin de la transparence salariale, une attaque frontale sur les salaires, la remise en cause des services publics et la porte ouverte aux privatisations souhaitées par la droite. La fonction publique ne doit pas être, année après année, la variable d'ajustement budgétaire.

Considérant :

Sur le projet de budget 2019 (PB19)

- Que le PB19 du CE n'accorde toujours pas les postes suffisants dans de nombreuses politiques publiques, notamment dans la santé, le social, la sécurité et les transports ;
- Que les faibles nouvelles recettes fiscales se font essentiellement sur le dos des petits revenus et sont insuffisants pour financer les prestations publiques dont la demande est en augmentation ;
- Que les revenus escomptés sont systématiquement sous-évalués dans le processus d'élaboration du budget ;
- Que cette politique budgétaire dégrade sensiblement les conditions du travail du personnel des services publics et parapublics, ne permet pas de répondre aux besoins de la population et nuit à la cohésion sociale dans le canton.

Sur le Projet de loi LTrait (SCORE)

- Que le Projet de loi LTrait n'offre ni garantie de transparence quant à la fixation des salaires et des collocations de fonctions (rendant impossible les contestations individuelles et collectives), ni garantie d'équité de traitement notamment en permettant une délégation des décisions de collocation aux autorités responsables des départements (services) et institutions autonomes et subventionnées ;
- Que le Projet de loi LTrait, retire la compétence au Grand Conseil de fixer les salaires et les classes de fonctionnaires dans une loi rendant arbitraire et sans certitude pour le futur l'établissement des grilles salariales ;

Résolution prise par l'assemblée du personnel de l'État du 8 novembre 2018

- Que ceci implique un risque de différences salariales pour une même fonction (ou emploi-référence) selon le lieu de travail ou l'institution, pouvant avoir des répercussions multiples, notamment sur la mobilité et accentuer des discriminations femmes-hommes.

Sur les retraites (CPEG)

- Que le Projet de loi LCPEG (PL 12188 du CE), sous-couvert d'un apport en capital conséquent, abouti à la baisse des rentes et à la hausse des cotisations ;
- Que le personnel a déjà concédé de très importants sacrifices (baisse de 17% des prestations en moyenne), au travers d'augmentation de cotisations, d'élévation de l'âge-pivot et de baisses des rentes ;
- Que le Comité de la caisse a anticipé pour 2020 une baisse de rente de 10% additionnelle aux 17% de baisse déjà subie et irréversible si aucune capitalisation rapide n'intervient d'ici au printemps 2019.

Sur le plan financier quadriennal 2019-2022 (PFQ 2019-2022)

- Que le PFQ 19-22 impose, sous couvert d'un dialogue, une baisse de salaire et du pouvoir d'achat des fonctionnaires à valeur de 153 millions.

L'assemblée du personnel de l'État exige :

1. Un PB19 qui permette au minimum de préserver et d'assurer des prestations de qualité pour répondre aux besoins croissants de la population, garantissant le personnel nécessaire à cette réalisation par la création des emplois nécessaires (formation, prestations administratives, santé, social, enseignement, sécurité, justice, transports) ;
2. Un PFQ 19-22 qui ne s'attaque pas aux salaires de la fonction publique ;
3. Des négociations avec le CE incluant non seulement les demandes de maintien du pouvoir d'achat, mais également les éléments garantissant la mise en œuvre d'une politique de promotion de l'égalité entre femmes et hommes, des exigences en matière de transparence salariale, de management respectueux de la santé du personnel, de mobilité choisie, l'abandon de tout projet sectoriel au niveau RH qui facilite les licenciements du personnel et des statuts précaires (intérimaires, stagiaires, auxiliaires, etc.) ;
4. Le retrait pur et simple du projet de la loi LCPEG du Conseil d'État (PL 12188) ;
5. Le versement d'une capitalisation suffisante pour mettre la caisse en conformité avec le droit fédéral et à ce titre, nous réaffirmons notre soutien au PL 12228 et à l'initiative Cartel-ASLOCA ;
6. Le retrait du projet de loi L'Trait pour faciliter les discussions et en vue de l'approbation par le CE des revendications du Cartel qui sont principalement: une grille salariale intégrée dans la loi, la transparence complète par rapport à l'évaluation des fonctions, la garantie du principe d'universalité de la grille salariale (des salaires identiques pour des fonctions identiques au sein des services de l'administration et des secteurs subventionnés), le maintien d'un principe de progression d'annuité plus fort en début de carrière, et accentué pour les bas salaires ;
7. Des compensations suffisantes pour palier les pertes fiscales provoquées, sur le long terme, par une éventuelle adoption de la RFFA.

L'assemblée du personnel de l'État mandate les instances du Cartel afin de :

- Mobiliser un maximum de collègues pour la manifestation du 15 novembre ;
- Planifier des assemblées de personnel et soutenir l'organisation d'assemblées de secteurs pour informer et mobiliser ;
- Poursuivre la mobilisation et organiser les manifestations ultérieures nécessaires pour faire valoir ses revendications.